

**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE**  
**PROJET D'AMÉNAGEMENT FONCIER AGRICOLE ET FORESTIER**  
**COMMUNES DE BOURNONCLE-SAINT-PIERRE ET SAINT-GERON ;**  
**AVEC EXTENSION SUR LES COMMUNES DE LEMPDES-SUR-ALLAGNON ET VERGONGHEON.**  
**CONSULTATION SUR LA RECONNAISSANCE, LE CLASSEMENT**  
**ET L'ÉVALUATION DES PRORPIETES**  
**(Articles R.123-5, R.123-6 et R.123-7 du Code rural et de la pêche maritime)**

Par décision du 26 mars 2018, le Tribunal de grande instance du Puy-en-Velay a désigné Monsieur Jean-Philippe BOST pour présider les commissions communales d'aménagement foncier sur l'arrondissement de Brioude département de la Haute-Loire. Le suppléant est Monsieur Roger Portal.

En conséquence, il me revient de présider la Commission intercommunale d'aménagement foncier et forestier des communes de Bournoncle-Saint-Pierre et Saint Géron avec extension sur les communes de Lempdes-sur-Allagnon et Vergongheon (CIAF).

Dans sa séance du 17 décembre 2018, la CIAF a approuvé à la majorité (1 vote contre) le projet de classement, le mémoire explicatif et l'avis de consultation des propriétaires de terrains compris dans le périmètre d'aménagement foncier agricole et forestier des communes de Bournoncle-Saint-Pierre et Saint-Géron avec extension sur les communes de Lempdes-sur-Allagnon et Vergongheon.

L'arrêté pris le 18 décembre 2018 lance la consultation.

### **Déroulement de la consultation :**

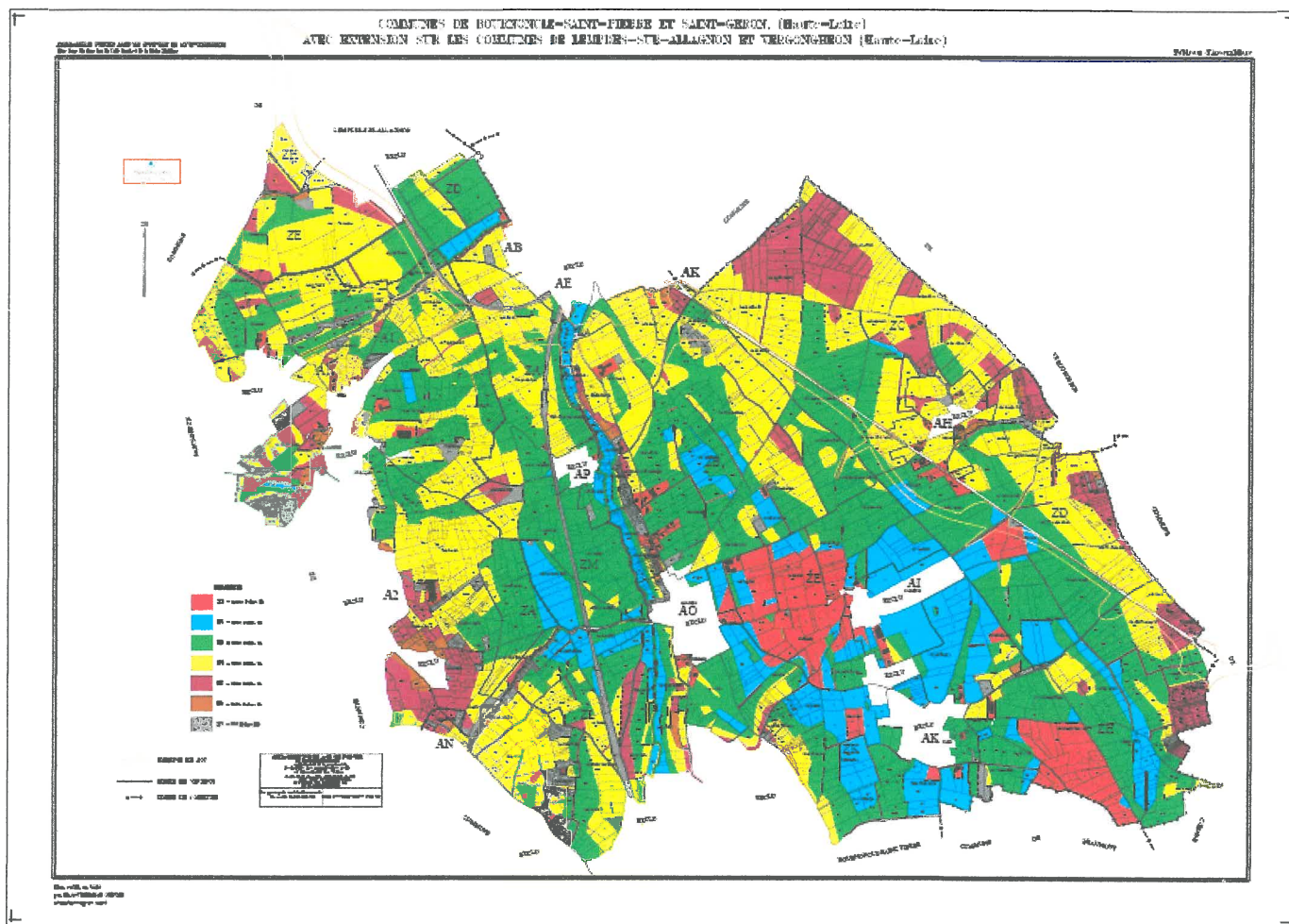
Elle a eu lieu pendant un mois, du 25 janvier 2019 au 25 février 2019 inclus, en mairie de Bournoncle-Saint-Pierre. Elle portait sur la reconnaissance, le classement et l'évaluation des propriétés. Les intéressés pouvaient consulter le dossier déposé à cet effet aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie : les lundis, mardis et vendredis de 9h à 12h et de 15h à 17h30, les jeudis de 15h à 17h30 et les samedis de 9h à 12h.

### **Dossier de consultation :**

Il comprenait :

- Un mémoire explicatif du classement des sols,
- Les plans indiquant pour chaque parcelle ou partie de parcelle la nature de culture et la classe retenue par la CIAF ;
- Un état indiquant pour chaque parcelle ou partie de parcelle les renseignements cadastraux, la surface et l'estimation en valeur de productivité réelle ;
- Un état des propriétés incluant, pour chaque propriétaire, les parcelles paraissant lui appartenir avec indication de leur surface et de leur l'estimation en valeur de productivité réelle.

Les trois premiers documents cités ci-dessus étaient consultables sur le site internet du Département de la Haute-Loire [www.hauteloire.fr](http://www.hauteloire.fr) pendant toute la durée de la consultation.



## Consultation des propriétaires :

La publicité de consultation a été assurée par l’affichage d’un avis en mairie dans les communes concernées par l’opération. De plus l’arrêté du 18 décembre 2018 était consultable sur le site internet du département.

Chaque propriétaire de biens fonciers sur le périmètre à aménager a été informé à la dernière adresse connue des services fiscaux, de la tenue de cette consultation par lettre recommandée avec accusé de réception.

Ce courrier comprenait un bulletin individuel afin d’indiquer pour chaque parcelles la nature des servitudes, les parcelles auxquelles elles profitent, l’adresse des bénéficiaires, les baux à long terme (plus de 12 ans).

Cette consultation concernait 427 comptes de propriété représentant 600 propriétaires (pleine propriété, indivisaires, nus-propriétaires, usufruitiers). Sur ces 600 envois initiaux, 95 n’ont pas abouti :

- dont 8 retours avec la mention "décédé" de la poste, dont 4 pour lesquels les documents ont été transmis à des tiers sur la base d'informations fournies au Département (proches ou Service de publicité foncière) ;
- dont 63 retours avec la mention "défaut d’adressage ou destinataire inconnu" pour lesquelles 5 nouvelles transmissions ont pu être effectuées ;
- dont 18 retour "pli avisé non réclamé" dont 4 ont pu être retransmis ;
- dont 3 "en attente".

Parmi les 76 retours qui n’ont pu être retransmis, certains correspondent à des comptes détenus par des propriétaires multiples (indivision, nus-propriétaires et usufruitiers) pour lesquels au moins un propriétaire a pu être destinataire. Seuls 33 comptes n’ont pu faire l’objet de notification à au moins 1 propriétaire identifié.

Les intéressés pouvaient formuler leurs observations sur le registre qui se trouvait en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture durant toute la durée de la consultation. Ils pouvaient adresser par courrier postal leurs observations au Président de la CIAF en mairie de Bournoncle-Saint-Pierre ou au Secrétariat de la CIAF – Hôtel du Département – 1 Place Monseigneur de Galard – CS 20310 – 43009 LE PUY-EN-VELAY pendant toute la durée de cette consultation, et au plus tard huit jours après sa clôture, soit jusqu'au 5 mars 2019. Les observations pouvaient également être transmises par courrier électronique à l'attention de M. le Président de la CIAF à l'adresse suivante : [developpement-durable@hauteloire.fr](mailto:developpement-durable@hauteloire.fr) au plus tard le 5 mars 2019 à 17h30.

Les permanences prévues en mairie de Bournoncle-Saint-Pierre, se sont tenues comme prévu aux heures et jours suivants :

- 25 janvier 2019 de 9h à 12h et de 14h à 17h30,
- 8 février 2019 de 9h à 12h et de 14h à 17h30,
- 16 février 2019 de 9h à 12h,
- Le 25 février 2019 de 9h à 12h et de 14h à 17h30.

## Déroulement de l'enquête :

Pendant toute la durée de l'enquête, du 25 janvier 2019 au 25 février 2019, une salle en mairie de Bournoncle-Saint-Pierre était à disposition du public (annexe II). Y étaient disponibles tous les éléments prévus et notamment un plan d'assemblage et 25 plans des sections ou parties de sections. Chacun d'eux présentait le classement de toutes les parcelles N° de compte, références cadastrales, et nom du ou des propriétaires, renseignements inscrits dans la parcelle ou dans un tableau contenant les mêmes données pour les petites parcelles ; chacune des classes de T1 à T7 avec leurs couleurs respectives permettait de visualiser le classement des parcelles.

Les jours de permanences les nombreuses personnes qui se sont présentées de manière continue ont été accueillies par 3 représentants du Cabinet GEOVAL et un représentant du département, secrétaire de la CIAF. Chacun a ainsi pu consulter les plans et les pièces du dossier. Il a aussi pu trouver toutes explications souhaitables, rapporter son dossier individuel et, si nécessaire le mettre à jour. Il était également possible de formuler des vœux pour la poursuite des opérations.

Une pièce m'était réservée pour recevoir les personnes qui désiraient des renseignements et déposer des observations. Ainsi j'ai reçu 50 contributions : une sur le registre identifiée R1 et 49 par lettres identifiées L1 à L49 dont 2 dossiers : L14 et L 14<sub>1</sub> sur le même objet et comprenant divers documents ; L43 comportant 19 fiches L43<sub>1</sub> à L 43<sub>19</sub> dont une faisant double emploi.

Ceci représente en tout 70 observations. Elles ont porté sur :

- 24 demandes de modification de classement la quasi-totalité en sous-estimation ;
- 35 demandes d'inclusion dans le périmètre d'aménagement ;
- 2 demandes portaient à la fois sur le classement et l'inclusion de parcelles ;
- 1 portait sur une demande d'exclusion de parcelles du périmètre ;
- 4 sur le maintien de la situation dont une rétractation ;
- 3 sur des vœux de regroupement de parcelles ;

Sont arrivées après la clôture de l'enquête, mais dans le délai des 8 jours prévus 2 demandes :

- 1 qui concerne une rétractation L50 arrivée en mairie de Bournoncle-Saint-Pierre ;
- 1 pour la révision du classement de parcelles M1 parvenue par mail.

Dans ces observations deux propriétaires demandent à être reçus par la commission, avec visite éventuelle sur le terrain, afin d'examiner le classement sur deux parcelles.

Une autre observation concerne une demande de visite sur place pour vérifier la partie de la parcelle embroussaillée.

Un tableau (annexe I) présente les observations des propriétaires assorties d'un commentaire.

Le registre a été clos le 25 février 2019 à 17h30. Il contenait une seule observation. Il a été complété par l'ajout de la totalité des lettres et documents d'accompagnement ainsi que du mail parvenu.

## Quelques commentaires :

Seulement deux personnes ont contesté le classement de leurs deux parcelles. Les autres ont plus simplement demandé la modification du classement. Dans TOUS les cas la CIAF doit les étudier avec la même attention.

D'autres ont été rassurées sur les attributions futures notamment en présence d'habitations.

Quatre personnes se sont prononcées pour le maintien de leur parcellaire actuel.

Les demandes d'inclusion portent sur 29ha 28a 58ca. Pour une cohérence avec les futurs plans, il faudrait en rajouter encore.

Les demandes de maintien de leurs parcelles concernent 1ha 42a 32ca.

Cependant quelques secteurs demandent une attention particulière :

- La section AE Bournoncle-Saint-Pierre avec des demandes d'inclusions et la question de desserte du secteur isolé entre les constructions et la nouvelle route et la Leuge ;
- Dans la section ZC Bournoncle-Saint-Pierre, ou le classement du secteur La Chaud Ouest et en partie La Chaud Sud me semble devoir être revu ;
- Les demandes d'inclusion « groupées » section ZK Bournoncle-Saint-Pierre et section A Saint Géron, devront être étudiées en fonction de l'intérêt du projet, du fait que ces parties n'ont pas été retenues dans le périmètre perturbé, et bien sûr sous réserve de l'acceptation de la DREAL.
- Quant'à l'extension du périmètre sur une partie importante de la commune de Saint-Géron, elle me semble relever d'une autre démarche.

## Conclusion :

La consultation s'est déroulée normalement, sans incident De nombreux propriétaires ont pu consulter l'ensemble des documents et mettre à jour leurs dossiers.

De nombreux bulletins individuels ont pu être collectés pendant la durée de l'enquête :

- 78 arrivés par courriers,
- 76 lors de la permanence du 25 janvier
- 30 lors de la permanence du 16 février,
- 61 lors de la permanence du 8 février,
- 95 lors de la permanence du 25 février.

Ainsi 340 comptes de propriétaires, sur les 427, ont pu être mis à jour et vérifiés.

Les nombreuses personnes venues ont pu prendre, au travers des documents présentés, connaissance du projet et de la situation de leurs parcelles. Il est à noter que personne n'est venu en mairie hors des permanences prévues. Le délai supplémentaire de 8 jours a été utilisé.

J'ai reçu toutes les personnes qui souhaitait me rencontrer, certaines plusieurs fois, très souvent à plusieurs en famille.

Il apparait qu'il n'y a pas eu de réelle opposition au projet de classement.

Désormais, il appartient à la CIAF de prendre en compte et étudier toutes les demandes.

Le Présent rapport pourra être consulté à la mairie, aux heures d'ouverture du secrétariat, ainsi que sur le site internet du Département du Département de la Haute-Loire [www.hauteloire.fr](http://www.hauteloire.fr) .

Le 9 mars 2019

Le Président de la CIAF

Jean-Philippe BOST



## ANNEXE I

### Observations formulées au commissaire enquêteur président de la CIAF

N° Date	Coordonnées	Modification Classement Demande inclusion Exclusion Autre	Observations du Président de la CIAF
R1 25 janvier 2019	POUQUET Daniel Antoine Jean	Vergongheon, AK 87 souhaite regrouper cette parcelle avec ZC 7 de Bournoncle-Saint-Pierre. Il n'est pas exclu un déplacement proche.	AK 87 est hors périmètre et de l'autre côté de la route

#### Lettres

L1 25 janvier 2019	CLAUD Bernard Impasse des Chambées 43000 Aiguilhe	Vergongheon, AK 90 pour régulariser un échange entre exploitant, souhaite l'inclusion de cette parcelle dans le périmètre de remembrement	AK 90 est hors périmètre et de l'autre côté de la route
L2 25 janvier 2019	BONNAFOUX Jean 14, rue Peilharat 63570 Brassac-les-Mines	Bournoncle, AH 42 il demande l'inclusion de cette parcelle de 0 are 60 pour son regroupement avec AH 46, 93, 97 etc.	A prendre en compte
L3 25 janvier 2019	DELPEUX Robert 2 rue du Marechal Ferrand Rilhac 43360 Vergongheon	Saint-Géron, A 727 il demande l'inclusion de cette parcelle dans le périmètre de remembrement.	A étudier
L4 25 janvier 2019	CHARBONNIER Pascal Balsac 43360 Saint Géron (nu propriétaire)	Saint-Géron, A952, 929, 930, 931 et 932 il demande l'inclusion des parcelles dans le périmètre d'aménagement foncier. Demande également d'envisager le remembrement sur le village de Balsac	Cette inclusion n'est pas en continuité du périmètre
L5 25 janvier 2019	BONNETON Albert La Roche 2 route de Tendron 43360 Bournoncle-Saint-Pierre	Saint Géron, A 926, 933, 941 Demande l'inclusion de ses parcelles dans le périmètre	Cette inclusion n'est pas en continuité du périmètre
L6 25 janvier 2019	BOUCHET André Gizaguet 43360 Saint-Géron	Saint Géron, A 255 et 464 il demande l'extension du périmètre de manière à prendre en compte la totalité de la retenue collinaire et de ses abords.	A prendre en compte
L7 25 janvier 2019	BERNARD Franck 2, rue du square 43360 Bournoncle-Saint-Pierre	Bournoncle, ZL 168, 169, 171 il demande une modification du classement de ses parcelles passage de T3 en T4	A étudier
L8 8 février 2019	KLICHAMER Eliane 113 Bd Lafayette 63000 Clermont-Ferrand	Bournoncle, AK 86 et 87, il demande l'inclusion de ses parcelles en vue d'un échange avec ZH 37 entre ZH 37 et AK 86	A étudier
L9 8 février 2019	THIVERAT Michel pour le compte de Thiverat Marcel 2 rue des granges Peysanges 43360 Bournoncle-Saint-Pierre  Et pour son compte personnel	Bournoncle, ZA 181 il demande que cette parcelle soit exclue du périmètre car disposant d'un CU ZA 50, il demande l'exclusion de cette parcelle car elles possèdent un CU positif En outre il demande que le futur parcellaire des propriétaires soit désenclavé par une voirie.	Existence de CU en cours de validité

L10 8 février 2019	THIVERAT Michel 2 rue des 2 barrières Arvant 43360 Bournoncle-Saint-Pierre	Bournoncle, AE 116, il demande l'inclusion de cette parcelle dans le périmètre	Hors du périmètre à étudier parcelle enclavée
L11 8 février 2019	CROZATIER Elisabeth 12, rue Jules Guèdes 43100 Brioude	Bournoncle, AE 114 héritière de cette parcelle, elle demande son inclusion dans le périmètre et demande son regroupement avec ZL 197 La Rochette ou A366 et 369 Le Vertilloux	Hors du périmètre à étudier parcelle enclavée
L12 8 février 2019	CHAZELLE Jacques 6 place de l'abreuvoir 43360 Bournoncle-Saint-Pierre	St Géron, A 623, il demande le classement de la totalité de cette parcelle en T3 Bournoncle, ZC 3, il demande le classement de la totalité de cette parcelle en T4	A étudier
L13 8 février 2019	MAZOYER Emilien et Christiane 18 rue du souvenir, Bard 43360 Bournoncle-Saint-Pierre	Bournoncle, ZH 75 ils demandent le classement en T2 au lieu de T3	A étudier
L14 et 14 1 8 février 2019	DELMAS Angèle usufruitière DELMAS Martine et Daniel nu propriétaires DELMAS Martine	Bournoncle, elles demandent le maintien en l'état des parcelles AH 84, 13 et ZC 107. D'autres parcelles permettraient de favoriser le nouveau découpage foncier. Sont joints divers documents.	L4 et L 41 sont le même dossier à voir lors de la réattribution du parcellaire
L15 8 février 2019	CHAZELLES Roland et Daniel (indivision) 109 Avenue de la gare 43100 Brioude	Bournoncle, ZH 139 Ils contestent le classement en T2, T3 et T4. Ils constatent que l'exploitant Guillaume Blanc n'a pas été convié lors du classement. Ils considèrent comme le fermier que la parcelle relève pour 50% de T2 et 50% de T3. La partie en T4 n'est pour eux pas justifiée. <b>Ils souhaitent être entendus par la commission et visite sur le terrain si nécessaire, en présence de l'exploitant.</b>	A étudier et à convoquer
L15 8 février 2019	CHAZELLES Daniel 109 Avenue de la gare 43100 Brioude	Bournoncle, ZK 107 il conteste le classement en T3 de cette parcelle, constate que l'exploitant Guillaume Blanc n'a pas été convié lors du classement. Il considère en accord avec lui que cette parcelle doit être classée en T2 pour une homogénéité avec les parcelles riveraines, 141, 142, 143, 97, 99 et 93. Les parcelles 106 et 103 étant en contrebas d'un talus de 2 m et marquant la limite de la zone T3. <b>Il souhaite être entendu par la commission et visite sur le terrain si nécessaire, en présence de l'exploitant.</b>	A étudier et à convoquer
L17 8 février 2019	SOULIER-PIC Nicole Clamont 43360 Lorlanges	Bournoncle, ZL 209 il demande la vérification de la partie en T7. Elle leur paraît trop grande.	A vérifier
L18 8 février 2019	BOUDON Claude 43100 Beaumont (compte 1740)	Bournoncle, ZH 100 demande son classement en T2 Bournoncle, ZK 118 et 119, demande l'inclusion dans le périmètre et le rapprochement vers ZH 100	A étudier

L19 8 février 2019	ROCHE Bernard Gizac 43360 Saint-Géron	Vergongheon, AK 86, 88 et Bournoncle AO 123, demande l'inclusion de ses parcelles dans le périmètre	AK 86 et 88 sont hors périmètre et de l'autre côté de la route AO 123 est à étudier
L20 8 février 2019	COUE née Mercier Liliane 37 chemin de Pessat Frugerolles 43100 Fontannes	St Géron, A 925 elle demande l'inclusion de cette parcelle dans le périmètre et son rapprochement de A 726, 727 et 728.	Cette inclusion n'est pas en continuité du périmètre
L21 8 février 2019	VIRAT Raymond Peyssanges 43360 Bournoncle-Sain-Pierre	Bournoncle AP 45, il demande la révision du classement de T7 en T3. Toutes les parcelles environnantes sont en T3 (partie en cause en taillis).	A étudier
L22 8 février 2019	BOUGE Huguette Le Zouave 43320 Sanssac-l'Eglise	St Géron, A 974 et 975 elle souhaite l'inclusion de ses parcelles dans le périmètre	Parcelles proches du périmètre mais de l'autre côté de la route
L23 8 février 2019	MAZOYER Angélique (Monique) 16 rue Clara Malraux 03400 Yzeure	Bournoncle, ZC 78 il demande la modification du classement de T5 en T4, terrain est de même valeur que parcelle voisine en T4.	A étudier
L24 16 février 2019	CHANTEMESSE épouse GIRAUD Viviane 7 Les Martinettes 18340 Soye en Septaine	Bournoncle, ZH 100 il demande le regroupement de ZL 95, 102, 103, 112 et 113 vers ZH 100  Souhaite regrouper ZK 137, 138 et 141 vers ZH 100 ; à défaut regrouper ZK 137, 138 et 141 vers ZK 118 parcelle du GFA St Julien	A prendre en compte lors de l'attribution du parcellaire
L25 16 février 2019	GFA Peycelon B 108 rue du petit bois 69 Ecully	Bournoncle, Voudrait rapprocher ZH 99 et 104 de ZH 100	idem
L26 16 février 2019	THOMAS Lucien 1 route de Clermont 63114 Montpeyroux	Bournoncle, ZB 116 Voudrait rapprocher avec ZB 104 et ZM 31	idem
L27 16 février 2019	ALZAIX Alain 16 Route des écoles 43360 Bournoncle-Saint- Pierre	Bournoncle, ZC 31 Demande la révision du classement des parcelles du secteur notamment par rapport aux parcelles ZC 148, 149 ou 140 ZC 31 lui paraît mériter mieux.	A vérifier
L28 16 février 2019	BLANDIN Jean-Louis Route de Lamothe 43100 Brioude	St Géron A 476, il demande l'inclusion de cette parcelle boisée contigüe au périmètre	A étudier
L29 16 février 2019	MOSNIER Marc 17 Av de la Rochelambert 43350 Saint-Paulien	Lempdes ZD 30, Souhaite que sa parcelle ne soit pas déplacée en vue d'un projet de lotissement	A prendre en compte lors de l'attribution du parcellaire
L30 25 février 2019	CURABET Pierre 7 rue du stade 43100 Cohade	Bournoncle, ZH 71 il demande la modification du classement de la partie sud de T3 en T2	A étudier

L31 25 février 2019	MEYNADIER Vincent Pour ses parents	<p>St Géron A 1874, il demande le classement en T4 A 758, il demande le classement de la pointe en T4(vers 1833) idem que la pointe de la 761 A 744, 745, 742, il demande le classement en T4 (parcelles meilleures que le secteur vers la 1833) Les parcelles ZL 268, 9 et 10 à classer en T4 ; ZL 18, 15,19, 20, 23 et 24 à classer en T3.</p> <p>St Géron, Demande une extension du périmètre jusqu'au village de Rioumartin et de Blasac A75. Il fait part de difficultés avec les échanges de culture actuels avec des parcelles hors périmètre.</p>	A étudier
L 32 25 février 2019	PENIDE Raymonde 15 rue chèvrerie 43100 Brioude	<p>Bournoncle, Il demande : ZA 27 à classer en T3 St Géron A 484 partie en T5 à classer en T6 A 1615, une bande de 10 m de large au-dessus de la partie en T7</p>	A étudier
L33 25 février 2019	LACOSTE Guy Peysanges 43360 Bournoncle-Saint-Pierre	<p>Bournoncle, veut conserver les parcelles AO 183 CU 043 038 17 B0021 ZB 100 CU 043 038 17 B0022 et celles proches de la ferme, ZM 15 et 16 Le Charlat AP 27, 31 et 33 Rif Grand AP 42 (puits) Peysanges AP 43 et 44 Peysanges ZM 26 et 28 Le Breuil AP 107 Pessanges (puits) ZA 52 et 56 Derrière les Granges Saint Géron : A 518 (vigne)</p>	A étudier
L34 25 février 2019	LACOSTE Angélique Arrest 4 Che de la Roche du Bois 43250 Sainte-Florine	Bournoncle, Demande à conserver la parcelle ZB 141 La Croix de Peysanges	A étudier
L35 25 février 2019	VIGIER Danielle 11 rue des Trois fontaines Bard 43360 Bournoncle	Bournoncle, ZH 56, demande la modification du classement passage de T4 en T3	A étudier
L36 25 février 2019	HAZELLE Marcel Jean Paul 7 Route des écoles 43360 Bournoncle-Saint-Pierre	Bournoncle, AK 113, il demande l'inclusion de cette parcelle dans le périmètre en vue d'un échange avec AK 9	A prendre en compte
L37 25 février 2019	HAZELLE Marcel Jean Paul 7 Route des écoles 43360 Bournoncle-Saint-Pierre	Bournoncle, Il souhaite la révision du classement de la partie nord de la section ZC pour la mettre en T4	A étudier
L38 25 février 2019	LAUBY Françoise 23 Route nationale 45190 Cravant	<p>St Géron :</p> <p>Elle demande l'inclusion dans le périmètre d'aménagement des parcelles A 963, 978, 938, 944, 942, 943, 945, 946, 947, 948, 949, 950, 956 et 955</p>	Cette inclusion n'est pas en continuité du périmètre



L39 25 février 2019	GARDEIX Roger Gizac 43360 Saint-Géron	St Géron, Demande à revoir le classement des parcelles : A 477 à mettre en T3 A 478, 482 et 1796 (Partir de l'angle du bois et à la moitié de A 479 à classer en T3)	A étudier
L40 25 février 2019	JURY Olivier 24 rue du Moulin 63670 Le Cendre	Bournoncle, Demande la révision du classement : ZE 26 à mettre en T3 ZE 31 que la partie en T2 soit mise en T1	A étudier
L41 25 février 2019	OLLIER Frédéric Barlières, 3 route du Midi 43360 Bournoncle-Saint-Pierre	Bournoncle, AH 58 et 60, une partie de la parcelle pourrait peut-être être classée en T5 au lieu de T6	A étudier
L42 25 février 2019	FONTES Michel Le Pied Joubert 43360 Vergongheon	Bournoncle, ZC 6 et 8, il demande que le classement passe de T5 à T4	A étudier
L43 25 février 2019	CURABET Jean-Marc 5 rue des trois fontaines Bard 43360 Bournoncle-Saint-Pierre	Bournoncle, Demande l'inclusion dans le périmètre des parcelles : ZK 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 127, 128, 129, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139 et 224.	Îlot de parcelles contigu au périmètre, à étudier
L43 <sub>1</sub> 25 février 2019	CHASTRETTE Michel Bard	Bournoncle, ZK 113, il demande l'inclusion	idem
L43 <sub>2</sub> 25 février 2019	MAS Madeleine Bard	Bournoncle, ZK 115, il demande l'inclusion	idem
L43 <sub>3</sub> 25 février 2019	CURABET Albert Arvant	Bournoncle, ZK 114, il demande l'inclusion	idem
L43 <sub>4</sub> 25 février 2019	VIGIER Danielle Bard	Bournoncle, ZK 134, il demande l'inclusion	idem
L43 <sub>5</sub> 25 février 2019	BAGUET Benoît Cohade	Bournoncle, ZK 127, il demande l'inclusion	idem
L43 <sub>6</sub> 25 février 2019	BOREL Paul La Roche	Bournoncle, ZK 132, il demande l'inclusion	Voir L 50
L43 <sub>7</sub> 25 février 2019	USTACHON Gérard Bard	Bournoncle, ZK 127, il demande l'inclusion	idem
L43 <sub>8</sub> 25 février 2019	CURABET Jean-Marc Bard	Bournoncle, ZK 113, 114 et 115, il demande d'inclusion	idem
L43 <sub>9</sub> 25 février 2019	THONNAT Eliane Beaumont	Bournoncle, ZK 116, il demande l'inclusion	idem
L43 <sub>10</sub> 25 février 2019	THONNAT Eliane Beaumont	Double emploi	idem
L43 <sub>11</sub> 25 février 2019	SERVANT Michel Beaumont	Bournoncle, ZK 116, il demande l'inclusion	idem
L43 <sub>12</sub> 25 février 2019	BOUDON Claude Bournoncle	Bournoncle, ZK 137 et 138, il demande d'inclusion	idem
L43 <sub>13</sub> 25 février 2019	Giraud née CHANTEMESSE Viviane La Roche	Bournoncle, ZK 137 et 138, il demande l'inclusion	idem
L43 <sub>14</sub> 25 février 2019	BRINGER Odette La Roche	Bournoncle, ZK 136, il demande l'inclusion	idem
L43 <sub>15</sub> 25 février 2019	TREMOULIERE Serge Pdt Association foncière	Bournoncle, ZK 117 et 139, il demande l'inclusion	idem
L43 <sub>16</sub> 25 février 2019	LERVIF Jean-Marc Bard	Bournoncle, ZK 128, il demande l'inclusion	idem

L43 <sub>17</sub> 25 février 2019	LERVIF Moïse Bard	Bournoncle, ZK 128, il demande l'inclusion	idem
L43 <sub>18</sub> 25 février 2019	GFA Saint-Julien (EARL) Bournoncle	Bournoncle, ZK 118, 119, il demande d'inclusion	idem
L43 <sub>19</sub> 25 février 2019	GFA Saint-Julien BOUDON – BOUDON – indivision BOUDON Bournoncle	Bournoncle, ZK 118, 119, il demande l'inclusion	idem
L44 25 février 2019	BRESSON André THOMAS Annie 18 Avenue Léon Blum 43100 Brioude	Bournoncle, ZL 166, parcelle classée en T4, il demande de classement en T3 (Exploitant Meynadier Vincent)	A étudier
L45 25 février 2019	CHAZELLE Maurice 9 rue porche Rilhac 43360 Vergongheon	Bournoncle, ZC 77, il demande le classement en T4 de la totalité de la parcelle	A étudier
L46 25 février 2019	ORION Frédéric 8 avenue Mounoury 28600 Luisant  ORION Frédéric suite	Bournoncle, ZE 12 et ZK 40, le classement en T3 sous le talus de la ZK 40 alors qu'il n'y a pas de prolongement du talus sous la ZE 1. Où est la continuité du ZE 12 sinon, on laisse toute la ZK 40 en T2. ZK 50 et 51 Pourquoi y-at-il un tel décroché alors que le classement T3 devrait être fixé sur l'axe parallèle au-dessus ? Peut-on augmenter la partie en T3 ?	A étudier
L47 25 février 2019	CURABET Jean-Marc 5 rue des trois fontaines Bard 43360 Bournoncle- Saint-Pierre	Bournoncle, ZH 57 et 59, il demande une révision du classement sur une partie de la parcelle en T4	A étudier
L48 25 février 2019	BERNARD Franck 2 rue du Square 43360 Bournoncle-Saint-Pierre	Bournoncle, ZC 167 parcelle limitrophe classée en T2, il demande de classement de la totalité de la parcelle en T4 (Manque d'entretien de l'exploitant) ZL 165 une partie très mouillée au bas de la parcelle (partie Est), il demande classement en T5  Bournoncle, ZL 57, AM 4 et 5, il demande d'inclusion de ses parcelles	ZC 167, A étudier  ZL 57 séparé du périmètre par un chemin et isolée entre la voie ferrée et les chemins AM 4 et 5 bien que touchant par un angle le périmètre, sont bien isolées
L49 25 février 2019	VAISSE née CHAMBON Danielle 3 Rte du Midi 43360 Bournoncle-Saint- Pierre	Bournoncle, AI 1, il demande de remesurer la partie classée en T7 <b>Demande à être présente pour une visite sur le terrain</b>	A vérifier sur le terrain

## Demandes parvenues dans le délai des 8 jours suivant l'enquête

L50 1 <sup>er</sup> mars 2019	BOREL Paul, 2 rue du Rampeau 43360 Bournoncle-Saint-Pierre	Bournoncle, ZK 132 il revient sur son engagement L43 <sub>6</sub> et demande de retirer sa parcelle de la liste des propriétaires favorables à l'inclusion.25 février 2019	A prendre en compte
----------------------------------	--	--	---------------------

### Mail

M1 4 mars 2019	GARDEIX Roger Gizac 43360 Saint Geron  GARDEIX Roger suite	<p>St Géron, il demande la révision du classement sur :</p> <p>Pour les parties de parcelles 1582 1581 1580 1611 en classe 2 à mettre en 3</p> <p>Parcelles 484 485 ce qui est en 5 soit en 6 Parcelles 484 485 486 487 ce qui est en 4 soit en 5</p> <p>Pour la parcelle 1615 ce qui est en 4 : Côté Nord (parcelle 502) soit en 5 ou 6 rochers apparents rendent non exploitable pour 1/3 de la longueur. Sud parcelle sur 10 15 mettre en 5</p> <p>Parcelle 1588 partie en 4 soit mis en 5</p>	Sur des terres de varennnes, la vérification paraît judicieuse
-------------------	---	---	--

# ANNEXE II

